

Le Belli...mot

Express



Confédération des syndicats nationaux



Syndicat Soutien Scolaire Bellimont

Année 2014, Numéro 3

Parution : Mai 2014

PLAN D'EFFECTIFS 2014-2015

Le plan d'effectifs 2014-2015 est maintenant officiel et il a été envoyé dans votre école et/ou établissement pour affichage. Les personnes touchées par les coupures et les changements ont été contactées par le service des ressources humaines et le mécanisme de sécurité d'emploi est amorcé. Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour la prochaine année scolaire, le personnel de soutien a été victime des compressions budgétaires de la commission scolaire comme tous les autres cadres d'emploi (directions, enseignants, professionnels).

Malgré cette situation difficile, il faut relever nos manches, se tenir debout même si parfois on a envie de vaciller, s'encourager et s'entraider. Pour exprimer plus en profondeur ce présent paragraphe, vous trouverez une petite histoire intéressante à la fin de ce journal.

JOURNÉE DU 23 JUIN 2014 / INFORMATION

Prendre note que la journée du 23 juin 2014 est une **journée de travail** pour tout le personnel de soutien. Pour connaître vos congés, vous devez vous référer au calendrier des jours chômés et payés 2013-2014 qui doit être affiché dans votre école et/ou établissement et non au calendrier scolaire des élèves.

Une note de service de madame Louise Landry, directrice des ressources humaines a été envoyée à tout le personnel de la commission scolaire en date du 30 avril dernier et le personnel de soutien doit s'en tenir à celle-ci. Si vous avez des interrogations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Saviez-vous que...?

Perfectionnement

Vous avez un projet de perfectionnement, qu'il soit individuel ou collectif, faites-en la demande au comité de perfectionnement. Un budget vous est alloué alors il faut en profiter!

Pour votre information, le budget alloué pour le perfectionnement du personnel de soutien est un budget spécifique et s'il reste des sommes non dépensées à la fin de l'année scolaire, elles sont transférées pour l'année suivante. Donc, ça nous appartient.

Nous joignons, en pièce jointe, la procédure et le formulaire à utiliser pour faire une demande. Ces documents se retrouvent aussi sur le portail de la commission scolaire. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les membres du comité pour le personnel de soutien :

- Isabelle Bernier (École sec. Bon-Pasteur)
- Mélanie Gosselin (École Rayons-de-Soleil)
- Danielle Leblond (École sec. Saint-Paul)

AJUSTEMENT DES COTISATIONS DU FONDS DE PENSION

Prenez note qu'il y aura un ajustement du fonds de pension sur la paie du 29 mai 2014. Le calendrier de paie pour l'année scolaire 2014-2015 aura 265 jours au lieu de 260 pour l'exemption.

Pour des informations supplémentaires, nous vous prions de contacter le personnel du service de la paie.

RENCONTRE DE GROUPE PAR CLASSE D'EMPLOI

Vous avez des interrogations concernant votre classe d'emploi et vous aimeriez rencontrer vos collègues de travail, voici la solution que vous offre votre syndicat :

« Organiser une rencontre de groupe pour votre classe d'emploi! »

Ça vous intéresse...appelez-nous, on en discutera et, avec votre collaboration, nous pourrons la réaliser !

ERRATUM

Dans le «Saviez-vous que...?» du journal du mois d'avril (**Accident et maladie du travail**), les points 1 et 2 ont été inversés. Voici le texte corrigé. Mille excuses.

1. Avisez votre supérieur immédiat de tout accident avant de quitter les lieux ou dès que possible. L'employeur doit assurer votre transport.
2. Consultez votre syndicat pour vous aider dans les démarches à faire pour une réclamation à la CSST.
3. Pour la deuxième rencontre médicale, vous avez droit au médecin et à l'établissement de santé de votre choix.
4. Pour être payé, vous devez remettre «l'attestation médicale » à l'employeur.
5. Dans toutes les déclarations, indiquez le lieu de l'accident, le fait accidentel, le lien avec le travail et les parties du corps touchées.
6. L'employeur doit payer 100% du salaire le jour de l'accident et 90% du salaire net les 14 jours suivants.
7. Les traitements et les médicaments liés à votre lésion professionnelle sont assumés par la CSST.

Vous avez 30 jours pour contester une décision de la CSST.

Petite histoire... Une souris observait...



Une souris observait à travers la fente d'un mur, le fermier et sa femme, ouvrir un colis. Quelle était donc la nourriture que ce colis cachait se demandait la souris et quel ne fut pas son choc de découvrir qu'il s'agissait d'une trappe à souris. Elle se hâta donc à la grange pour proclamer le sévère avertissement :

« Il y a une trappe à souris dans la maison ! Il y a une trappe à souris dans la maison ! »

Le poulet jacassa et se gratta le dos et, levant le cou, il répondit : « Monsieur Souris, je comprends que cela soit un problème pour vous, mais cela n'a aucune conséquence pour moi. Cela ne me dérange pas ».

La Souris se tourna alors vers le cochon et lui dit:

« Il y a une trappe à souris dans la maison ! Il y a une trappe à souris dans la maison ! »

Le cochon se montra sympathique, mais répondit : « Je suis très peiné, Monsieur Souris, mais je ne peux rien faire si ce n'est de prier. Soyez donc assuré de mes prières ».

La Souris se tourna alors vers la Vache et lui lança son cri d'alarme :

« Il y a une trappe à souris dans la maison ! Il y a une trappe à souris dans la maison ! »

Et la vache de répondre : « Eh bien ! Monsieur Souris, je suis peinée pour vous, mais cela ne me fait pas un pli sur le ventre ! »

C'est ainsi que monsieur Souris s'en retourna à la maison, la tête basse et découragé d'avoir à affronter seul la trappe à souris du fermier. Dans la nuit qui suivit, un bruit étrange fut entendu dans la maison, un bruit qui ressemblait à celui d'une trappe à souris qui avait saisi sa proie. La femme du fermier se précipita pour voir ce qui avait été attrapé, mais dans la noirceur, elle ne vit pas que la queue d'un serpent venimeux avait été happée par la trappe à souris. Affolé, le Serpent mordit la femme du fermier et celui-ci s'empressa de la conduire à l'hôpital, mais hélas,

elle revient à la maison avec une forte fièvre. Et tout le monde sait bien qu'il faut soigner une forte fièvre avec une soupe au poulet. Le fermier sortit donc sa machette pour apporter le principal ingrédient de la soupe. Mais

la maladie de la femme du fermier empirait à ce point que tous les amis et les voisins vinrent la veiller 24 heures sur 24 à son chevet. Et pour les nourrir, le fermier dut faire boucherie avec le cochon. Mais la femme du fermier ne prit pas de mieux et elle finit par mourir. C'est ainsi que beaucoup de gens vinrent à ses funérailles et le fermier dut abattre la vache pour servir assez de viande à tout ce monde. Monsieur Souris surveillait tout ce va-et-vient par la fente du mur en ressentant une grande tristesse.

Ainsi donc, la prochaine fois que vous entendrez dire qu'une de vos connaissances est aux prises avec un problème qui ne vous concerne pas, souvenez-vous que lorsqu'un des nôtres est menacé, nous sommes tous en danger. Nous sommes tous impliqués dans ce voyage qu'on appelle la vie. Ayons l'oeil ouvert sur nos proches et faisons un effort pour nous encourager et nous soutenir mutuellement.

Souvenez-vous que chacun de nous constitue un fil important dans la toile d'une autre personne, car nos vies sont tissées dans la toile des autres.

Source : auteur inconnu. Tiré du site

<http://www.funfou.com/fables/trappe-a-souris.php> Consulté le 1er février 2008

Questions ou besoin d'information?

N'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous sommes là pour vous!

Nos coordonnées sont les suivantes :



418 248-7934



(sans frais) 1-877-248-7934



418 241-9216



418 248-7950



Site web

sssbellimont@globetrotter.net

<http://sssbellimont.wordpress.com/>